



Aujourd’hui le 6 juillet, le gouvernement a annoncé par communiqué que le bilan pour la COVID-19 était maintenant de 55 937 cas confirmés de personnes infectées au Québec (une hausse de 74 cas dans les 24 dernières heures), 377 personnes sont hospitalisées, 25 personnes sont aux soins intensifs et 5 577 personnes sont malheureusement décédées (3 nouveaux décès ont été enregistrés). Les prélèvements réalisés le 4 juillet s’élèvent à 6 105 pour un total de 908 418.

Tableau synthèse de l'évolution des données

Date	Nouveaux cas confirmés	Nouveaux décès	Hospitalisations	Hospitalisations aux soins intensifs	Prélèvements réalisés
30 juin	68	7	435 (-20)	38 (-7)	8 745
1 ^{er} juillet	66	7	422 (-13)	33 (-5)	8 825
2 juillet	69	8	411 (-11)	32 (-1)	7 615
3 juillet	89	7	392 (-19)	31 (-1)	7 761
4 juillet	102	3	375 (-17)	27 (-4)	6 105
5 juillet	79	1	371 (-4)	26 (-1)	ND
6 juillet	74	3	377 (+6)	25 (-1)	ND

Prendre note que les données présentées sont extraites à 16 h la veille de la date indiquée et couvrent les 24 heures précédentes, à l'exception des données sur les prélèvements qui sont disponibles avec un délai de 48 heures et correspondent à ceux réalisés à la date indiquée.

POINT SUR LA SITUATION DE LA COVID-19 AU QUÉBEC

Lors d’un point de presse en début d’après-midi, le ministre de la Santé et des Services sociaux, Christian Dubé, accompagné du directeur de la santé publique, D’ Horacio Arruda, a indiqué que le gouvernement du Québec ferait le point régulièrement sur la situation de la pandémie tout au cours de la période estivale.

Le ministre de la Santé a ensuite rappelé aux propriétaires de bars, de restaurants, de terrasses commerciales, **de plages, de piscines**, aux responsables des courses d'autos, et **à tous les responsables de lieux de rassemblements de leurs responsabilités quant au respect des consignes de la santé publique et de la distanciation sociale.**

Il a indiqué qu'il avait demandé des recommandations à la sous-ministre à la Santé et aux Services sociaux d'ici jeudi, en collaboration avec la Régie des alcools des courses et des jeux, la CNESST, la Sécurité publique et la Santé publique, concernant les possibilités qui s'offrent au gouvernement en matière de sanction pour non-respect des consignes par les propriétaires et les clients (suspension de permis de bars, amendes, reconfinement, nouvelles limitations, resserrement des heures, etc.).

Il a assuré que le gouvernement suivait la situation de très près et allait apporter des ajustements rapidement à la suite des incidents inacceptables des derniers jours afin d'éviter que de telles situations se reproduisent. Il a martelé que le gouvernement n'hésiterait pas à sanctionner les contrevenants et à fermer les établissements pris en faute. Il a indiqué que le gouvernement avait demandé à la sécurité publique de renforcer la présence policière.

Après avoir rappelé les chiffres quotidiens de la COVID-19, il a indiqué que le gouvernement publierait désormais un tableau synthèse quotidien de l'évolution des données sur 7 jours pour observer la tendance. De plus, le nombre de prélèvements effectués sera également rendu public quotidiennement.

Il a réitéré l'importance de développer une stratégie pour accroître le dépistage. Il a enfin rappelé l'importance du respect des consignes sanitaires et de la distanciation par l'ensemble des Québécois.

Questionné sur l'imposition du masque dans tous les lieux publics, le ministre a réitéré que si la tendance démontre un accroissement des cas, cette option pourrait être envisagée.

Quant au retour au travail des employés de bureau, le directeur de la santé publique a réitéré que le télétravail était à privilégier.

ABANDON DES DESSERTES AÉRIENNES RÉGIONALES PAR AIR CANADA - LA FQM A ÉCHANGÉ AVEC LE MINISTRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

Le président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), maire de Sainte-Catherine-de-Hatley et préfet de la MRC de Memphrémagog, Jacques Demers, ainsi que le maire des Îles-de-la-Madeleine, 2^e vice-président et président du Comité de transport aérien de la FQM, Jonathan Lapierre, sont satisfaits d'avoir pu échanger cet après-midi avec le ministre des Transports, François Bonnardel, concernant les conséquences majeures que subissent les régions en raison de l'abandon des liaisons aériennes au Québec.

La FQM tiendra une conférence de presse virtuelle aux Îles-de-la-Madeleine le mercredi 8 juillet prochain. À cette occasion, MM. Demers et Lapierre dévoileront les actions déployées par la FQM pour assurer la pérennité du transport aérien régional, essentiel la vitalité de l'ensemble des régions du Québec.

Pour lire le communiqué, cliquez [ICI](#).

SEPTIÈME ANNIVERSAIRE DE LA TRAGÉDIE DE LAC-MÉGANTIC

Le président de la FQM, M. Jacques Demers, a tenu à souligner aujourd'hui le septième anniversaire de la tragédie de Lac-Mégantic qui a coûté la vie à 47 personnes en 2013.

« Lorsqu'un drame de l'ampleur de celui de Lac-Mégantic arrive, il est essentiel d'en tirer des leçons et de faire en sorte que tout soit fait, par chacun des acteurs privés et publics, et à tous les paliers décisionnels, pour que cela ne se reproduise plus jamais. C'est une question de respect pour les victimes et leurs familles. »

Le président a tenu à préciser que la Fédération continuera de collaborer avec les gouvernements afin d'assurer la sécurité de la population.

Rappelons que ce sont plus de 500 municipalités au Québec qui sont traversées par une ligne de chemin de fer et qui sont susceptibles de subir un accident impliquant notamment le transport de matières dangereuses. La connaissance des matières transportées, la mise en place d'une réglementation plus sévère, le partage d'informations entre les différents acteurs impliqués dans la sécurité civile, mais surtout la surveillance des matières dangereuses, avaient été au cœur des discussions lors du Colloque sur la sécurité ferroviaire, organisé par la FQM en mars 2018 à Lac-Mégantic.

ARRÊTÉ MINISTÉRIEL CONCERNANT LES ASSEMBLÉES DES CONSEILS MUNICIPAUX, LES PROCESSUS DE CONSULTATION ET L'OUVERTURE DE SOUMISSION

Comme mentionné dans l'infolettre spéciale ce matin, le gouvernement du Québec a pris, le 4 juillet dernier, l'arrêté ministériel attendu concernant les assemblées de conseil, les séances de consultation et l'ouverture de soumission.

Les organismes municipaux ont maintenant le choix entre un retour à la normale (avec présence du public) pour la tenue des assemblées de conseil en respectant les consignes de distanciation et d'hygiène **ou** le maintien des règles en vigueur depuis le début de la pandémie (absence du public), y compris la publication des délibérations. La décision revient à chaque municipalité et organisme.

Les processus de consultation, autre que référendaire, qui prévoit le déplacement et la participation de citoyens, peuvent maintenant se dérouler normalement. Les modalités des séances prévues à ce processus devront respecter les consignes de distanciation et d'hygiène.

Finalement, c'est aussi un retour à la normale concernant l'ouverture des soumissions à la suite d'un appel d'offres. Encore une fois, les consignes de distanciation et d'hygiène devront être respectées.

Pour prendre connaissance de l'arrêté, cliquez [ICI](#).

Vous pouvez consulter le communiqué [ICI](#).

STRATÉGIE DE VALORISATION DE LA MATIÈRE ORGANIQUE

Aujourd'hui, le président de la Fédération québécoise des municipalités, M. Jacques Demers, a participé au dévoilement de la Stratégie de valorisation de la matière organique par le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. Benoit Charrette. Étaient également présentes la présidente-directrice générale de RECYC-QUÉBEC, la mairesse de Montréal et la présidente de l'Union des municipalités du Québec.

Un budget totalisant 1,2 G\$, dont 450,1 M\$ disponibles dès 2020-2021, sera consacré d'ici 2030 à la mise en œuvre de cette stratégie qui vise à améliorer la performance du Québec en matière de récupération et de recyclage des matières résiduelles. Ces sommes considérables permettront d'atteindre des cibles ambitieuses :

- Offrir la collecte de la matière organique à tous les citoyens du Québec d'ici 2025;
- Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025;
- Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique visée en 2030;
- Réduire de 270 000 tonnes d'équivalent CO₂ (t éq. CO₂) par année les émissions de gaz à effet de serre (GES) d'ici 2030.

La Stratégie permettra d'accélérer la mise sur pied de services de collecte et d'installations de traitement de la matière organique adaptés à tous les contextes régionaux. De plus, elle favorisera la qualité de la matière organique traitée et le développement des débouchés locaux pour les composts, digestats et autres matières résiduelles fertilisantes issues de cette collecte. Elle s'appuie également sur un partage des responsabilités entre les acteurs de la chaîne de valeur, dont les municipalités.

Afin d'y arriver, le gouvernement augmentera de 23,51 \$ à 30 \$ par tonne les redevances pour l'enfouissement des matières résiduelles. Il s'agit d'un signal clair indiquant que le Québec entend décourager l'élimination des matières résiduelles au profit de leur valorisation.

Le gouvernement aidera également les municipalités à mieux gérer les résidus alimentaires et verts sur l'ensemble de leurs territoires et à bonifier le réseau d'écocentres pour les résidus de bois provenant des citoyens. Parallèlement, le Québec encouragera, puis obligera, la collecte des résidus alimentaires et verts et celle du papier et du carton dans les industries, commerces et institutions (ICI) et dans certains logements non desservis actuellement pour ces matières.

Cette stratégie, qui s'accompagne d'un soutien financier, permettra de bonifier les programmes qui financent la gestion des matières organiques. C'est le cas, par exemple, du Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC), dont le budget sera augmenté de 308 M\$. Une somme additionnelle de 5 M\$ sera également octroyée au programme Aide au compostage domestique et communautaire (ACDC).

Le programme visant la réduction, la récupération et le recyclage des matières organiques du secteur des industries, commerces, institutions, administré par RECYC-QUÉBEC, se verra octroyer 9,6 M\$. La société d'État est également responsable d'un nouveau programme de reconnaissance des centres de tri des résidus de construction, rénovation et démolition, qui résulte d'une réflexion concertée avec l'industrie de la gestion des matières résiduelles. Il permettra de généraliser les meilleures pratiques

dans ce secteur d'activité, ce qui favorisera la qualité des matières qui sortent des centres de tri. Ces deux programmes sont en vigueur dès maintenant.

Le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et RECYC-QUÉBEC travailleront en étroite collaboration au cours des prochains mois dans le but de diffuser la Stratégie aux clientèles visées, et ce, afin d'en faciliter la compréhension et de favoriser une intégration harmonieuse des mesures qu'elle prévoit.

Vous pouvez consulter la Stratégie de valorisation de la matière organique [ICI](#).

Le Plan d'action 2019-2024 découlant de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles peut être consulté [ICI](#).

Le communiqué est disponible [ICI](#).

APPEL DE PROPOSITIONS POUR SOUTENIR DES PROJETS VISANT LA RÉDUCTION, LA RÉCUPÉRATION ET LE RECYCLAGE DES MATIÈRES ORGANIQUES DU SECTEUR DES ICI

Dans la foulée du lancement de la Stratégie de valorisation des matières organiques, [l'Appel de propositions pour soutenir des projets visant la réduction, la récupération et le recyclage des matières organiques du secteur des ICI](#) a également été annoncé. Cet appel de propositions, administré par RECYC-QUÉBEC, vise à inciter et à soutenir des projets englobants et innovants du secteur des ICI permettant de réduire et de dévier les matières organiques, autrement destinées à l'élimination, particulièrement l'enfouissement. L'objectif est d'encourager les projets de saine gestion des matières organiques ayant un impact significatif sur la réduction des émissions de GES tout en intégrant les concepts de carboneutralité et d'économie circulaire.

Plus précisément, le programme vise à soutenir les projets visant l'un ou l'autre des 2 volets :

- **Volet 1 : réduction des matières organiques éliminées**
La diminution de l'élimination des matières organiques du secteur des ICI par des projets intégrant par exemple des approches de symbioses industrielles, l'optimisation de procédés pour réduire les surplus, pertes et résidus organiques, l'amélioration des infrastructures, la création de nouveaux débouchés pour des sous-produits ou toutes autres avenues novatrices.
- **Volet 2 : récupération et recyclage des matières organiques**
L'implantation, l'amélioration ou l'ajout de services de collecte des matières organiques destinées au recyclage. L'amélioration pourrait notamment inclure l'élargissement d'un programme déjà en place à d'autres établissements ou succursales d'une entreprise, à d'autres secteurs d'activités d'un établissement ou à des établissements à proximité, la prise en charge de nouvelles matières dans la collecte (par exemple, des restes de repas alors qu'auparavant seuls les résidus de préparation étaient collectés) ou le déballage d'aliments périmés afin qu'ils puissent être recyclés plutôt qu'enfouis. Selon le contexte des projets, une combinaison d'approches de traitement des matières organiques pourrait être considérée.

La date limite pour déposer un projet est le **2 novembre 2020 à 15 h**. Une 2^e date de dépôt de projet pourrait être ajoutée. Les projets sélectionnés devront être terminés au plus tard le 31 décembre 2022.

Consultez le [Cadre normatif](#) pour connaître tous les détails et la [page de l'Appel à propositions](#) du site Internet de RECYC-QUÉBEC.

OCTROI DE SOMMES ADDITIONNELLES AU PROGRAMME AIDE AU COMPOSTAGE DOMESTIQUE ET COMMUNAUTAIRE

Comme mentionné précédemment, une somme additionnelle de 5 M\$ sera octroyée au programme Aide au compostage domestique et communautaire (ACDC) qui offre un appui financier aux petites municipalités (moins de 5 000 habitants), aux communautés autochtones ainsi qu'aux territoires non organisés (TNO) afin qu'ils contribuent à détourner les matières organiques de l'élimination et à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES).

L'aide financière permettra à ces entités de mettre en place des équipements de compostage domestique et communautaire et de respecter les exigences du [Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles](#) administré par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC).

Les demandeurs ont jusqu'au **31 août 2022** pour soumettre une demande d'aide financière complète.

Nous vous invitons à consulter le [Cadre normatif](#) pour connaître tous les détails sur le programme et la [page du Programme](#) sur le site Internet de RECYC-QUÉBEC.

INVESTISSEMENT DE 90 M\$ POUR LES SERVICES AUX JEUNES EN DIFFICULTÉ ET LEUR FAMILLE

Afin de rehausser plusieurs services destinés aux jeunes en difficulté et leur famille, le ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux a annoncé l'octroi d'un investissement majeur de 90 M\$.

Cet investissement supplémentaire de 90 M\$ permettra de :

- consolider les équipes de services de protection de la jeunesse, de l'hébergement jeunesse, du Programme d'intervention de crise et de suivi intensif dans le milieu ainsi que celles offrant des services juridiques;
- poursuivre la bonification du soutien clinique offert aux intervenants ainsi que le soutien disponible pour les familles d'accueil;
- augmenter le nombre de participants au Programme qualification des jeunes (PQJ);
- soutenir l'implantation de l'approche Ma Famille, Ma communauté dans toutes les régions du Québec;
- soutenir l'ajout de gestionnaires supplémentaires afin d'encadrer le personnel.

Vous pouvez consulter le communiqué [ICI](#).

CAMPAGNE RELATIVE AUX MESURES DE SÉCURITÉ DES PISCINES RÉSIDENIELLES

En raison des circonstances exceptionnelles liées à la pandémie de la COVID-19, une forte augmentation des ventes de piscines résidentielles pour la prochaine saison estivale a été constatée. Il est plus que jamais nécessaire de faire un rappel des règles de sécurité en vigueur pour toutes les nouvelles installations de ce type d'équipement au Québec.

Dans ce contexte, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) vous invite aujourd'hui à contribuer activement à la réussite de la campagne « Je sécurise ma piscine, c'est ma responsabilité », en lien avec son [Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles](#).

Votre contribution serait de promouvoir cette campagne auprès de votre clientèle, soit les futurs propriétaires de piscines résidentielles. Sur le site Web du MAMH, vous trouverez [une trousse d'éléments promotionnels](#) à partager et à diffuser. Comme chaque année, l'objectif principal est de rappeler les règles de sécurité minimales à respecter pour toutes nouvelles installations de piscines résidentielles au Québec. Ces normes, établies par le Règlement, visent à contrôler l'accès aux piscines afin de prévenir les risques de noyade, plus particulièrement chez les enfants.

Entre autres, le Règlement stipule que :

- toute nouvelle piscine doit être entourée d'une enceinte, à moins que ses parois soient d'une hauteur d'au moins 1,2 m dans le cas d'une piscine hors terre, et d'au moins 1,4 m dans le cas d'une piscine démontable. Cette enceinte doit mesurer au moins 1,2 m, pouvoir empêcher le passage d'un objet sphérique de 10 centimètres de diamètre et être dépourvue de tout élément pouvant en faciliter l'escalade;
- toute porte d'accès à la piscine doit être munie d'un dispositif de sécurité lui permettant de se refermer et de se verrouiller automatiquement;
- toute terrasse adjacente à une piscine doit être équipée d'une enceinte et d'une porte afin d'en protéger l'accès.

Pour en savoir davantage sur les mesures de sécurité à mettre en place lors de l'installation d'une piscine résidentielle, visitez le www.quebec.ca/piscinesresidentielles.

Pour plus d'informations à propos des règles de sécurité pour éviter la noyade, vous pouvez également consulter le www.quebec.ca/habitation-et-logement/piscines-et-spas/.

Pour visionner la vidéo de la campagne « JE SÉCURISE MA PISCINE, C'EST MA RESPONSABILITÉ » cliquez [ICI](#).

FORMATIONS DE L'AUTOMNE : PROFITEZ DE LA PRÉVENTE

Pour l'automne, la FQM vous propose **un programme de cours en classe virtuelle**. Plus de 40 dates sont disponibles dès à présent. Le chemin jusqu'à l'un de nos diplômes n'a jamais été aussi facile.

Et comme une bonne nouvelle n'arrive jamais seule, une période de prévente est ouverte jusqu'au 24 août 2020, pendant laquelle le code promotionnel spécial (transmis à la municipalité) vous permettra d'obtenir **une remise de 30 %** (au lieu de 25 %).*

** Cette remise s'applique à tous les cours de la FQM (à l'exception de la Communauté de pratique qui bénéficie déjà de remises spécifiques)*

Sans plus tarder, accédez au programme de l'automne en cliquant [ICI](#).

Essayez le sur mesure

Tous les cours du répertoire de formation de la FQM sont disponibles en formule privée et à distance.

Enfin, tous ces cours restent bien évidemment disponibles en formule privée à distance ; consultez-nous pour en savoir plus : competences@fgm.ca

RAPPEL - INITIATIVES DES MUNICIPALITÉS ET MRC DANS LE CONTEXTE DE LA PANDÉMIE

Depuis le début de la crise sans précédent provoquée par la pandémie de la COVID-19, les municipalités et les MRC ont dû relever des défis importants et s'adapter rapidement aux mesures exceptionnelles et aux consignes sanitaires mises en place pour limiter la propagation du virus. Nous avons pu constater à quel point vous avez fait preuve d'originalité et d'innovation pour répondre aux besoins de vos communautés et contribuer au maintien des services essentiels.

Nous vous invitons à nous faire parvenir à accompagnementpolitique@fgm.ca vos photos, articles de journaux ou autres qui démontrent les initiatives originales que vous avez déployées pour soutenir vos entreprises et les organismes communautaires, encourager l'achat local, assurer la sécurité des citoyens.

POINT DE PRESSE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

Aujourd'hui, le premier ministre Justin Trudeau est en retraite virtuelle du Conseil des ministres où seront notamment abordés la préparation à une éventuelle deuxième vague de COVID-19 et la relance sécuritaire de l'économie. Les mesures à prendre pour lutter contre le racisme seront également à l'ordre du jour.

Rappelons que lors de son dernier point de presse, le premier ministre a rappelé la présentation mercredi d'un point sur la situation économique. Il a également indiqué que la bonification du supplément de revenu garanti et de la sécurité de la vieillesse sera déposée cette semaine.

La formation municipale à distance

